

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Date de la convocation : 29/03/2022

SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal a désigné :

Anthony BILLOUD

COMMUNE DE BOISSEY

EXTRAIT

005/2022

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 06 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame TIRREAU Andrée, Maire.

Présents : Andrée TIRREAU, Grégory PAUGET, Christian BRAYARD, Jacques CHAINTREUIL, Bruno SALLET, Pascal GONNET, Jean-Denis CHATELET, Anthony BILLOUD, Simon BOUILLET, Denis PRUDHOMME, Christelle BONNERUE

Excusé :

Absents :

DELIBERATIONS :

03/2022

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE BUDGET BATIMENT COMMERCIAL

Voir ampliation

04/2022

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE BUDGET COMMUNAL

Voir ampliation

05/2022

OBJET : CONTRIBUTION AU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Mme le Maire présente les mesures prises par le Conseil Général de l'Ain en vue de favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées.

Elle propose de reconduire en 2022 la contribution communale au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et demande à son Conseil de se prononcer.

Sur quoi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de contribuer au FSL moyennant un versement calculé sur la base de 0.30 € par habitant et par an, soit en 2022 : 0.30 € * 365 habitants = **109.50 €**.

06/2022

OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 : Principal et Annexe Bâtiment Commercial

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jacques CHAINTREUIL, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2021 dressés par Mme Andrée TIRREAU, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2021, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Compte administratif PRINCIPAL

Section de Fonctionnement :

Section d'Investissement :

Dépenses (mandats émis) :	243 309.70 €	48 176.52
€		
Recettes (titres émis)	288 059.10 €	16 066.91 €
Résultats de l'exercice :	44 749.40 €	-32 109.61€
<i>Résultats antérieurs</i>	198 057.37 €	-5 352.81€
<u>SOLDES D'EXECUTION</u>	242 806.77 €	- 37 462.42 €
	Restes à réaliser Dépenses d'Investissement :	8 068.70 €
	Restes à réaliser Recettes d'Investissement :	0.00 €
	Solde des restes à réaliser en Dépenses d'investissement :	0.00 €

006/2022

Compte administratif annexe BATIMENT COMMERCIAL

<u>Section de Fonctionnement :</u>		<u>Section d'Investissement :</u>
Dépenses (mandats émis)	10 050.01 €	0.00 €
Recettes (titres émis)	7 572.48 €	0.00 €
Résultats de l'exercice	-2 477.53 €	0.00 €
<i>Résultats antérieur</i>	17 279.44 €	1 200.00 €
<u>SOLDES D'EXECUTION</u>	14 801.91 €	1 200.00 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion, relatives au report à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

07/2022

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION PRINCIPAL ET ANNEXE BATIMENT COMMERCIAL

Exercice 2021

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Madame TIRREAU Andrée, Maire,
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer relatifs à l'exercice 2021, les comptes de gestion dressés par Monsieur Damien PERRET, Trésorier, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs PRINCIPAL et annexe BATIMENT COMMERCIAL de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que les montants des soldes, ceux des titres de recettes et des mandats émis, ainsi que les opérations d'ordre de l'exercice 2021, sont conformes aux écritures de l'ordonnateur,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

➤ DECLARE que les comptes de gestion dressés par Monsieur Damien PERRET pour l'exercice 2021, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

08/2022

OBJET : Vote du budget annexe : bâtiment commercial

le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget annexe bâtiment commercial comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	21 801.91 €
- Recettes de fonctionnement :	21 801.91 €
- Dépenses d'investissement :	1 200.00 €
- Recettes d'investissement :	1 200.00 €

007/2022

09/2022

OBJET : Vote du budget communal

le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget communal comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	457 406.65 €
- Recettes de fonctionnement :	457 406.65 €
- Dépenses d'investissement :	229 177.77 €
- Recettes d'investissement :	229 177.77 €

10/2022

OBJET : Vote des Subventions aux associations et participations.

Dans le cadre du vote du budget communal de 2022 le Conseil Municipal,

- Après examen des dossiers de demandes de subventions présentées par les associations communales ou intercommunales,
- Après en avoir délibéré,
- Etablit la liste des bénéficiaires et fixe les aides financières à attribuer comme suit :

- Amicale Donneurs de Sang Pont de Vaux	30.00 €
- ASSER St Etienne sur Reyssouze	100.00 €
- Clique Cantonale	40.00 €
- Comité Cantonal Croix Rouge	30.00 €
- Coopérative Scolaire BOISSEY	100.00 €

11/2022

OBJET : Vote des taux des taxes locales d'imposition 2022

Dans le cadre du vote du budget communal de 2022,

Madame le Maire donne connaissance de l'état de notification des bases prévisionnelles, des taux d'imposition applicables ainsi que les simulations faites par DDFIP le 1^{er} avril 2022.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taux à appliquer en 2022

Sur quoi, le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de ne pas modifier les taux, de conserver ceux de l'an dernier soit :

- Taxe foncière (bâti)	25.49 %
- Taxe foncière (non bâti)	44.59 %

INFORMATIONS DIVERSES :

- Point sur les dossiers en cours

008/2022

Ainsi fait et délibéré à BOISSEY, le 06/04/2022

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS :

The block contains seven handwritten signatures in blue ink, arranged in a loose cluster. The signatures vary in style, with some being more cursive and others more stylized. The names are not legible due to the cursive nature of the handwriting.

01050
Code INSEE

BATIMENT COMMERCIAL BOISSEY
Commune

009/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Andrée TIRREAU, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 17 279,44 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES : Contre 10 Pour 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 186,90 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	11 092,54 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	17 279,44 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	1 200,00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 17 279,44 €
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement	0,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	17 279,44 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

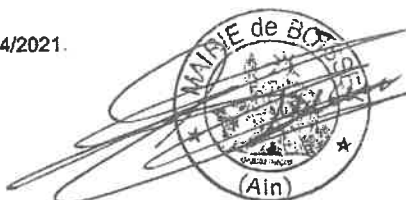
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Madame Andrée TIRREAU, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture de l'Ain, le 14/04/2021 et de la publication le 14/04/2021.

A BOISSEY, le 08/04/2021.



Accusé de réception en préfecture
001-210100509-20210414-5_2021-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2021

01050
Code INSEE

Commune de BOISSEY
Commune

010/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Andrée TIRREAU, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 203 410,18 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : Contre	0
Pour	10

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	48 942,56 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	154 467,62 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	203 410,18 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-5 352,81 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 203 410,18 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	5 352,81 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	198 057,37 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Madame Andrée TIRREAU, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture de l'Ain, le 14/04/2021 et de la publication le 14/04/2021.

A BOISSEY, le 14/04/2021.



Accusé de réception en préfecture
001-210100509-20210414-7_2021-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2021